



Billets LEOS® à capital protégé et à rendement garanti supérieur RBC, série 224

Durée de 7 ans

**Capital garanti à 100%
à l'échéance**

Années :
0,50 % - 6,00 %

Les billets constituent un placement d'une durée de sept ans (date d'échéance 30 juillet 2027) visant à procurer un revenu annuel en fonction de l'exposition à un portefeuille équilibré composé d'actions de sociétés canadiennes. Le coupon sera de 0,50 % - 6,00 % les selon le rendement d'un portefeuille composé des titres de 10 sociétés canadiennes. Le capital est garanti par RBC à l'échéance.

**Clôture du
placement**

24 juillet 2020

FundSERV

RBC4224

Date d'Émission

28 juillet 2020

Date d'Échéance

30 juillet 2027

site web

www.rbcnotes.com

FAITS SAILLANTS DU PLACEMENT

Revenu potentiel : Le coupon sera de 0,50 % - 6,00 % les années. Les coupons annuels sont fondés sur le rendement des actions du portefeuille de titres. Le rendement de chaque action est établi d'après l'écart entre son cours initial et celui à la date d'évaluation du coupon annuel, sous réserve d'un maximum de 6,00 % pour tout rendement positif et un minimum de -10 %. Le coupon annuel maximal de 6,00 % est payé si, à la date d'évaluation du coupon annuel, le cours de toutes les actions est plus élevé que leur cours initial. Le rendement en dividendes du portefeuille de titres au 6 juillet 2020 était de 6,62 % soit un rendement en dividendes d'environ 56,63 % composé annuellement sur la durée de 7 ans, à supposer que le rendement en dividendes demeure constant.

Protection du capital : La Banque Royale du Canada garantit le capital à l'échéance. RBC est notée Aa2 par Moody's, AA- par Standard and Poor's et AA par DBRS.

Liquidité : Les billets sont négociables sur un marché secondaire quotidien, sous réserve de disponibilité, que RBC Marchés des Capitaux fera des efforts raisonnables pour offrir, comme il est indiqué dans le bulletin d'information. Des frais de négociation anticipée peuvent s'appliquer (de 3,00 % au départ, ils passent à 0 % après 540 jours). Le produit tiré de la vente peut être inférieur au capital de 100 \$.

Admissibilité aux comptes enregistrés : REER, FEER, CELI, REEE, REEI et RPDB.

PORTEFEUILLE DE TITRES :

Portefeuille équilibré regroupant les actions ordinaires cotées des sociétés canadiennes suivantes (chacune, une « action ») :

Nom De La Société	Symbole	Nom De La Société	Symbole
BCE Inc.	BCE	Enbridge Inc.	ENB
La Banque de Nouvelle-Écosse	BNS	Great-West Lifeco Inc.	GWO
Banque Canadienne Impériale de Commerce	CM	Société Financière Manuvie	MFC
Canadian Utilities Ltd	CU	Power Corporation du Canada	POW
Emera Inc.	EMA	Fonds de placement immobilier RioCan	REI-U

Les billets ne sont pas des dépôts assurés aux termes de la Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada.

Les billets ne sont pas des billets ou des titres de créance conventionnels. Pour connaître les divers risques liés à un tel placement, consultez la rubrique « Facteurs de risque » dans le bulletin d'information.

EXEMPLES DE CALCUL DES INTÉRÊTS

Les exemples qui suivent sont fournis à titre illustratif seulement. Les cours des actions du portefeuille de titres utilisés pour illustrer le calcul des intérêts ne sont ni des estimations ni des prévisions des cours des actions dont dépendront le cours initial, les cours à la date d'évaluation et/ou le calcul des pourcentages du rendement par action (défini ci-dessous) et, par conséquent, les intérêts variables, s'il y a lieu. Tous les exemples supposent qu'aucun événement extraordinaire ne s'est produit. Les définitions du bulletin d'information.

Exemple n°1 — Calcul hypothétique des intérêts variables par billet portant sur une période annuelle où les intérêts variables versés sont positifs. On suppose que le cours initial et le cours à la date d'évaluation pour chaque action sont ceux indiqués dans le tableau qui suit (hypothétiques). Les pourcentages du rendement par action utilisés pour le calcul des intérêts payables à l'égard de la période annuelle seraient calculés comme suit :

Nom De La Société	Symbole	Cours initial	Cours à la date d'évaluation	Variation en pourcentage	Pourcentage du rendement par action
BCE Inc.	BCE	56,12	59,09	5,30 %	6,00 %
La Banque de Nouvelle-Écosse	BNS	56,24	60,57	7,70 %	6,00 %
Banque Can. Impériale de Commerce	CM	92,12	101,98	10,70 %	6,00 %
Canadian Utilities Ltd	CU	34,45	36,90	7,10 %	6,00 %
Emera Inc.	EMA	54,40	61,69	13,40 %	6,00 %
Enbridge Inc.	ENB	41,22	43,28	5,00 %	6,00 %
Great-West Lifeco Inc.	GWO	24,03	26,63	10,80 %	6,00 %
Société Financière Manuvie	MFC	18,85	18,84	-0,01 %	-0,01 %
Power Corporation du Canada	POW	23,68	24,18	2,10 %	6,00 %
Fonds de placement immobilier RioCan	REI-U	15,47	17,90	15,70 %	6,00 %
Moyenne des pourcentages du rendement par action					5,40 %
Intérêts pour la période annuelle					5,40 %

Exemple #2 — Calcul hypothétique des intérêts variables par billet portant sur une période annuelle, où la moyenne des pourcentages du rendement par action est négative. On suppose que le cours initial et le cours à la date d'évaluation pour chaque action sont ceux indiqués dans le tableau qui suit (hypothétiques). Les pourcentages du rendement par action utilisés pour le calcul des intérêts payables à l'égard de la période annuelle seraient calculés comme suit :

Nom De La Société	Symbole	Cours initial	Cours à la date d'évaluation	Variation en pourcentage	Pourcentage du rendement par action
BCE Inc.	BCE	56,12	63,98	14,00 %	6,00 %
La Banque de Nouvelle-Écosse	BNS	56,24	52,47	-6,70 %	-6,70 %
Banque Can. Impériale de Commerce	CM	92,12	75,54	-18,00 %	-10,00 %
Canadian Utilities Ltd	CU	34,45	35,28	2,40 %	6,00 %
Emera Inc.	EMA	54,40	49,67	-8,70 %	-8,70 %
Enbridge Inc.	ENB	41,22	31,37	-23,90 %	-10,00 %
Great-West Lifeco Inc.	GWO	24,03	27,83	15,80 %	6,00 %
Société Financière Manuvie	MFC	18,85	17,55	-6,90 %	-6,90 %
Power Corporation du Canada	POW	23,68	22,19	-6,30 %	-6,30 %
Fonds de placement immobilier RioCan	REI-U	15,47	17,22	11,30 %	6,00 %
Moyenne des pourcentages du rendement par action					-2,46 %
Intérêts pour la période annuelle					0,50 %

Pourcentage du rendement par action : Le pourcentage du rendement par action pour une action du portefeuille de titres à l'égard d'une période annuelle particulière s'établira comme suit :

(a) si la variation en pourcentage, calculée en fonction du cours de clôture officiel de l'action à la date d'évaluation initiale par rapport au cours de clôture officiel le premier jour de bourse précédant l'anniversaire de la fin de la période annuelle en question, est supérieure à zéro, le pourcentage du rendement par action sera de 6,00 %;

(b) si la variation en pourcentage du cours de l'action est égale ou inférieure à zéro, le pourcentage du rendement par action correspondra à la variation en pourcentage réelle (qui, dans ces circonstances, sera nulle ou négative), étant entendu que si la variation en pourcentage réelle est égale ou inférieure à -10,00 %, la variation en pourcentage pour cette action sera réputée de -10,00 %.

Les billets de dépôt constituent des occasions de placement, mais ils peuvent comporter des risques. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le bulletin d'information. Risques particuliers :

- Intérêts variables — Le coupon sera de 0,50 % - 6,00 % les années. Les intérêts variables payables sont fondés sur le rendement du portefeuille de titres. Le rendement futur du portefeuille de titres est inconnu et pourrait faire 0,50 % soit versé si le rendement du portefeuille de titres est négatif.
- Prix sur le marché secondaire — Le prix des billets sur le marché secondaire dépendra de la conjoncture du marché et pourrait être supérieur ou inférieur au capital de 100 \$, sous réserve de frais de négociation anticipée pouvant atteindre 3,00 %. RBC se réserve le droit de ne pas créer de marché secondaire.
- Événements extraordinaires — Certains événements extraordinaires pourraient retarder ou avancer le paiement des intérêts variables.

Le bulletin d'information concernant les BILLETS LEOS® À CAPITAL PROTÉGÉ ET À RENDEMENT GARANTI SUPÉRIEUR RBC, série 224 (le « bulletin d'information ») et le présent sommaire ne constituent pas une offre ni une sollicitation par quelque moyen que ce soit dans un territoire où une telle offre n'est pas autorisée ou à une personne à qui il est illégal de la faire. Le placement et la vente des billets décrits dans le bulletin d'information peuvent être assujettis à des restrictions dans une province ou un territoire donné. Les billets ne peuvent être offerts ni vendus à l'extérieur du Canada. La Banque Royale et les agents-vendeurs demandent à toute personne qui entre en possession du bulletin d'information de s'informer de ces restrictions et de les respecter. Les billets n'ont pas été ni ne seront inscrits aux termes de la *Securities Act of 1933* des États-Unis, et ils ne peuvent être offerts ou vendus aux États-Unis ou à des personnes des États-Unis ou pour le compte ou au profit de celles-ci. Aucune commission des valeurs mobilières ni aucune autorité analogue ne s'est prononcée sur la qualité des billets; quiconque donne à entendre le contraire commet une infraction. Le présent sommaire doit être lu conjointement avec le bulletin d'information, qui renferme des renseignements et des facteurs de risque supplémentaires importants relativement aux billets. Les billets ne sont pas des dépôts assurés aux termes de la *Loi sur la Société d'assurance dépôts du Canada*.